

# COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

## PRÉSIDENCE DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE <sup>1</sup>

(trois cent quatre-vingt-cinquième circulaire  
aux Comités centraux)

Genève, le 21 avril 1948.

*Aux Comités centraux des Sociétés nationales  
de la Croix-Rouge (Croissant-Rouge, Lion et Soleil Rouges)*

Mesdames et Messieurs,

En décembre 1944, M. Max Huber avait exprimé le désir de renoncer, pour raison d'âge, aux fonctions présidentielles qu'il exerçait depuis seize années. M. Carl J. Burckhardt, qui, membre du Comité international depuis 1933, avait pris une part éminente à son œuvre depuis le début de la seconde guerre mondiale, fut à l'unanimité désigné pour lui succéder <sup>2</sup>.

Peu de temps après, M. Burckhardt fut nommé par le Conseil fédéral suisse au poste de Ministre de Suisse à Paris ; il renonça de ce fait à exercer les fonctions présidentielles dès le mois de mai 1945. M. Max Huber accepta de les reprendre à titre intérimaire, M. Burckhardt devenant Président « en congé ». En janvier 1947, M. Max Huber ayant demandé à être définitivement relevé, ses fonctions furent exercées par les vice-présidents soussignés.

M. Carl Burckhardt, ne pouvant se décharger actuellement de la mission que le Gouvernement suisse lui a confiée, a renoncé,

---

<sup>1</sup> *Hors-texte.*

<sup>2</sup> Voir 367<sup>me</sup> circulaire, du 12 décembre 1944.

## PRÉSIDENCE DU COMITÉ INTERNATIONAL

au début de 1948, à la qualité de Président du Comité international de la Croix-Rouge, tout en demeurant membre du Comité.

Dans ces circonstances, le Comité international a pris acte, avec de vifs regrets, de la détermination de M. Burckhardt et a procédé à la désignation d'un nouveau Président.

Son choix unanime s'est porté sur M. Paul Ruegger, dévoué depuis longtemps à l'idéal de la Croix-Rouge et qui, en 1943 et 1944, s'était entièrement consacré à l'œuvre du Comité international. Il s'était alors, comme il l'a fait de nouveau, entièrement libéré du service diplomatique de la Confédération suisse.

Le nouveau Président du Comité entrera en fonction au début du mois de mai 1948.

\* \* \*

Originaire de Lucerne, M. Paul Ruegger est né le 14 août 1897. Après des études universitaires à Lausanne, Munich et Zurich, il obtint dans cette dernière ville le grade de docteur en droit en 1917. Entré au Département politique suisse en 1918, comme collaborateur de M. Max Huber, alors jurisconsulte du Département, il fut nommé la même année secrétaire de la Commission du droit des gens instituée par le Conseil fédéral pour l'étude des problèmes de l'après-guerre et de la Société des Nations.

Promu l'année suivante au grade de secrétaire de Légation, il fit partie, en qualité de secrétaire ou d'expert, de la délégation suisse aux six premières assemblées de la Société des Nations, à la Conférence internationale économique de Gênes, en 1922, et à la Conférence pour le contrôle du trafic des armes et des munitions, en 1925. Il fut nommé premier secrétaire de Légation en juin 1924.

De 1922 à 1924, il fut chargé de cours de droit international public à l'Université de Genève et il est l'auteur d'une série de publications en cette matière.

M. Ruegger fut élu, en 1925, greffier-adjoint et vice-secrétaire général de la Cour permanente de Justice internationale à La

## PRÉSIDENCE DU COMITÉ INTERNATIONAL

Haye et exerça ces fonctions jusqu'en 1928. En 1927, il fut désigné comme représentant de la Cour auprès de l'Assemblée de la Société des Nations.

Rentré en 1929 au Département politique, il fut affecté à la Légation de Suisse à Rome et promu conseiller de Légation l'année suivante. Rappelé en 1931 à la division des Affaires étrangères, il fut chargé de la section politique de la division. Il fut transféré à Paris en 1933, comme conseiller de la Légation de Suisse en France.

Nommé Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Suisse en Italie, en 1935, il dirigea la Légation de Suisse à Rome jusqu'en mars 1942, époque à laquelle il rentra en Suisse en congé hors cadre. Il avait été nommé membre du Comité permanent de l'Institut international d'Agriculture et président de la Commission des finances de cet Institut.

En 1943 et 1944, il collabora activement au Comité international de la Croix-Rouge, s'occupant notamment des délégations du Comité international ; il put ainsi se familiariser avec les divers aspects de son œuvre.

M. Ruegger fut ensuite, de 1944 à 1948, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse en Grande-Bretagne.

En 1946, M. Ruegger fut membre de la Délégation suisse à la dernière assemblée de la Société des Nations. Il fut en outre président de la délégation chargée de négocier avec une Commission des Nations Unies des questions afférentes au transfert à l'O.N.U. des immeubles de la Société des Nations à Genève, ainsi qu'aux statuts des délégations et des fonctionnaires des Nations Unies en Suisse.

En 1946 et 1947, il fut premier Vice-président des assemblées plénières, tenues à Londres, du Comité intergouvernemental pour les Réfugiés.

\* \* \*

En faisant appel à M. Paul Ruegger, le Comité international a la certitude d'avoir confié sa présidence à un homme particulièrement apte, par ses compétences, son dévouement et son

## TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

élévation de pensée, à servir la cause de la Croix-Rouge et à défendre les principes qui l'inspirent. Il se réjouit que M. Ruegger soit désormais son principal porte-parole au sein de la communauté mondiale de la Croix-Rouge.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

POUR LE COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA CROIX-ROUGE :

Martin BODMER      Ernest GLOOR  
*Vice-Président.*      *Vice-Président.*

---

## TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

La « Commission spéciale chargée d'étudier les moyens de renforcer l'efficacité de l'action du CICR » a siégé à Genève, pour la troisième fois, les 19 et 20 mars 1948, sous la présidence du D<sup>r</sup> Depage.

Donnant suite au vœu formulé par la Commission lors de sa réunion du mois de mai 1947, et qui prévoyait l'étude d'une réorganisation de la Croix-Rouge internationale fondée sur une modification des fonctions de la Commission permanente et la création d'un organe de coordination à caractère permanent, le président Depage a présenté aux membres de la Commission un « avant-projet de statuts de la Croix-Rouge internationale » rédigé par ses soins.

D'autre part, la Commission fut saisie de projets déposés par le comte Folke Bernadotte, président de la Croix-Rouge suédoise, par la Croix-Rouge britannique et par le CICR, projets conçus dans le sens d'un développement de la collaboration entre les divers organes de la Croix-Rouge internationale. De ces trois projets, qui présentaient de grandes analogies, c'est celui du président de la Croix-Rouge suédoise, plus complet et d'une rédaction plus achevée, qui retint particulièrement l'attention.